



23 RUE DE PARIS | 94340 JOINVILLE-LE-PONT
01.49.76.60.00
PORTAILFAMILLE@JOINVILLELEPONT.FR

SERVICE
PÉRISCOLAIRE



GUIDE PRATIQUE

2021 | 2022

DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

DANS CE GUIDE :

- > Les objectifs éducatifs de la ville
- > Le recrutement des animateurs
- > Les différents temps périscolaires
- > Les coordonnées des accueils de loisirs
- > Le compte citoyen et dates de réservation
- > Les horaires
- > Questions et réponses
- > Nous contacter



SERVICE
PÉRISCOLAIRE

2021 | 2022

GUIDE PRATIQUE

DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES
ET EXTRASCOLAIRES

Nos objectifs éducatifs	03
Recrutement et formation	04
Les différents temps	06
Les horaires	08
Les tarifs des activités	09
Plan et coordonnées des structures	10
Vos questions, nos réponses	12
Le compte citoyen et réservations	14
L'APPLI, mode d'emploi	19
Nous contacter	20

SOMMAIRE

Édito du maire



Olivier DOSNE
Maire
de Joinville-le-Pont



Virginie Tollard
Adjointe au Maire déléguée
à la Vie Scolaire et Péri-scolaire
Vice-présidente
de l'intercommunalité
Paris Est Marne et Bois
en charge de l'eau et de
l'assainissement



Murielle VILLETELLE
Conseillère municipale
déléguée au Péri-scolaire
et aux conseils des écoles

Cher.e.s Parents,

Un an déjà.

Cette rentrée 2021 semble plus apaisée malgré un protocole sanitaire renforcé probablement lié au fait que nous nous soyons habitués et sensibilisés à l'importance des gestes barrières.

Les enfants coopèrent volontiers. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

Par ailleurs, cette rentrée péri-scolaire est dynamique avec la mise en place de plusieurs changements de directeur de centre péri-scolaire, afin de favoriser le partage de compétences, l'émergence de nouvelles idées. Cette évolution se fait naturellement, sur la base des programmes éprouvés.

Le « péri-scolaire » c'est le lien entre la famille et l'école, le « péri-scolaire » c'est la continuité de l'école, c'est un personnel engagé auprès des enfants pour les éveiller au travers d'ateliers ludiques et de qualité.

Bien que la situation sanitaire nous ait empêchés de pratiquer un certain nombre d'activités, nous avons, à chaque fois, essayé de mettre en place un programme et des sorties ludiques pour nos enfants.

Le renouvellement du PEDT (Plan Éducatif Territorial), qui favorise l'inclusion de tous les enfants pendant les temps scolaires et péri-scolaires a été et sera l'occasion d'organiser des activités de sensibilisation des enfants au handicap, en particulier à travers de mises en situation ludiques, culturelles, écologiques et sportives.

Comme toujours, vous pouvez compter sur nous pour être le lien entre les familles et les équipes d'animation. Nous ferons toujours en sorte que Joinville soit une ville où il fait bon vivre à tout âge.

Nous vous souhaitons une excellente rentrée à tous.

Olivier DOSNE
Virginie TOLLARD et Murielle VILLETELLE



Les objectifs éducatifs de la ville



Afin de favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant, l'**animateur** assure la sécurité et le bien-être physique, moral et affectif des enfants. Il rédige et met en oeuvre un projet d'animation adapté et qui répond aux objectifs du projet pédagogique de son accueil de loisirs. Les animateurs sont **majoritairement diplômés** du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs dans le respect du taux d'encadrement défini par le Ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et de la Vie Associative.

 LA VILLE SOUHAITE DONNER
À SES STRUCTURES DE LOISIRS
UNE **DOUBLE DIMENSION** :

 **UNE DIMENSION SOCIALE** en mettant à disposition des familles un **mode de garde adapté** à leur besoin.

 **UNE DIMENSION ÉDUCATIVE** en permettant aux enfants de **s'épanouir pendant leur temps libre**.

Les accueils de loisirs sont pour les enfants des lieux de vie et de rencontres, d'échanges et d'ouverture sur l'extérieur et sur les autres avec pour but l'épanouissement de tous.

La ville, soucieuse du devenir des enfants, a axé son projet éducatif sur différents axes :

 un accueil de loisirs favorisant **la réussite et l'envie de faire**

 un accueil de loisirs favorisant **la dimension des démarches pédagogiques**

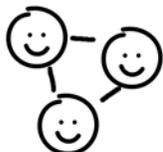
 un accueil favorisant le **développement des potentialités de l'enfant** tel que sa créativité, sa technicité, sa sociabilité et son autonomie

 un accueil favorisant **la citoyenneté et le vivre ensemble**

 un accueil favorisant **la dimension du jeu et de l'imaginaire**



La formation des équipes d'animation



La ville de Joinville-le-Pont dispose d'équipes d'animation compétentes composées de directeurs et d'animateurs passionnés et diplômés, dotés d'une grande expérience de terrain.

L'encadrement des enfants en centre de loisirs est régi par un ensemble de règles et de procédures très strictes que chaque animateur doit connaître et respecter. Pour aller plus loin la ville s'est dotée d'une charte de l'animateur qui définit les attentes de la ville pour chacun de ses agents.



Nos directeurs sont diplômés d'un Brevet d'État où d'un titre équivalent validé pour l'encadrement des accueils de loisirs (BEATEP, BPJEEPS, BAFD...).

Le directeur est garant de l'application du projet éducatif (cf page 3) en rédigeant avec son équipe un projet pédagogique. Il veille à sa mise en place en intervenant de différentes manières.

Nos animateurs sont diplômés du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur.

Le BAFA est un diplôme destiné à permettre d'encadrer des enfants et adolescents en accueils collectifs de mineurs avec ou sans hébergement.

Être animateur, animatrice, c'est participer au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs.

Des formations continues sous forme de stages ponctuels sont proposées régulièrement aux animateurs et directeurs : hygiène et sécurité, relations avec les enfants, techniques d'animation, réflexions pédagogiques...

Le principe est que chaque accueil de loisirs bénéficie de personnel suffisamment et régulièrement formé afin de répondre à la réglementation pour respecter les taux d'encadrement mais aussi d'apporter des compétences complémentaires dans la mise en œuvre des projets pédagogiques.



EXEMPLES DE FORMATIONS

suivies par nos équipes

- Lutter contre le harcèlement
- Accompagner un enfant porteur d'un handicap
- Gestes de premiers secours
- Formation BPJEEPS
- Sensibilisation au développement durable
- Bienveillance et aide aux devoirs (...)





Le processus de recrutement



1 Etude de la candidature par le service des ressources humaines avant l'envoi au service Péri-scolaire.

2

Entretien de recrutement du service Péri-scolaire par téléphone

Étude du profil | Motivation du candidat | Qualification | Expériences | Évaluation des connaissances sur les différentes missions de l'animateur | Évaluation des connaissances sur les besoins des enfants...

3

Convocation en mairie

Deux tests d'analyse de la personnalité d'environ une heure | Résultats sous 48H par un cabinet de recrutement.

4

Entretien avec un jury

Le candidat rencontre un responsable du service péri-scolaire en présence d'une directrice ou d'un directeur d'accueil de loisirs de la ville.

5

La déclaration (des accueils de loisirs)

Les accueils de loisirs (article L-277-1 à 4) doivent être obligatoirement déclarés auprès de la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale). Dans cette déclaration, la ville renseigne les animateurs et directeurs qui encadrent les enfants.

6

Respect des conditions d'encadrement

Les conditions d'encadrement et de qualification des accueils de loisirs sont fixées par les articles R227-12 à 228 du CASF et les arrêtés prévus pour leur application.



Interdictions et incapacités

Certaines personnes ne peuvent exercer quelque fonction que ce soit ou certaines fonctions auprès des mineurs en accueils de loisirs. Il s'agit :



➔ **des personnes** faisant l'objet d'une condamnation pour crime ou des délits mentionnés à l'article L 133-6 du CASF



➔ **des personnes** faisant l'objet d'une mesure administrative d'interdiction d'exercer ou de suspension d'exercice (article L 227-10 du CASF)



Conditions d'accès au casier judiciaire

Lors de la récupération de la déclaration d'un accueil de loisirs, la DDCS s'assure que le personnel d'encadrement ne fait pas l'objet d'une interdiction ou suspension d'exercice.

A noter : avec la généralisation de la télé-déclaration, les services de l'état ont un accès direct à deux types de fichiers : le casier judiciaire n°2 et le FIJAS (Fichier Judiciaire Automatisé des Auteurs d'Infractions Sexuelles).

5



Suivi du nouvel agent sur nos accueils de loisirs

Les directeurs assurent le suivi des nouveaux agents. C'est une action incontournable dans notre processus de recrutement. Ce suivi implique une réelle concertation avec le service Péri-scolaire.

Les différents temps extra et périscolaires

Les activités extra et périscolaires de Joinville-le-Pont ont pour objet d'accueillir des enfants en âge d'être accueillis en dehors du temps scolaire : le matin, le midi, le soir ainsi que les mercredis en période scolaire ou encore sur les vacances.



Je souhaite aller à ... l'accueil du matin

C'est possible dans toutes les écoles de la ville
de 7H45 à 8H15 (sauf le mercredi)

GRATUIT ET SANS RÉSERVATION



Je souhaite pouvoir ... manger à la cantine le midi

Quelle délicieuse idée ! Il est possible de manger à la cantine et de profiter des ateliers du midi.

Lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire.

De 11h30 à 13H20 dans toutes les écoles de la ville.

PAYANT - AVEC RÉSERVATION LE MATIN AUPRÈS DES ENSEIGNANTS



Nous aimerions participer à ... l'accueil du soir

Goûter et ateliers du soir **en maternelle de 16H20 à 18H30** (sortie possible à partir de 17H30)

Goûter et ateliers ou aides aux devoirs **en élémentaire de 16H30 à 18H30** (sortie possible à partir de 18H)

PAYANT - AVEC RÉSERVATION VIA VOTRE COMPTE CITOYEN



COVID-19 et périscolaire

L'application des différents **protocoles sanitaires** bouscule nos différentes organisations, ne nous permettant pas d'offrir parfois l'ensemble des activités souhaitées.



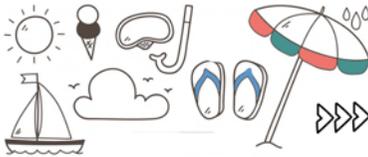
J'irai bien en période scolaire à ... l'accueil de loisirs le mercredi

►►► Une vraie rupture dans la semaine d'école ! L'accueil de loisirs du mercredi se déroule de **8H00 à 18H30**.

En plus des activités, tu profites du repas du midi et du goûter.

UNE RÉSERVATION À LA DEMI-JOURNÉE EST POSSIBLE. Tu profites des activités et du repas du midi. **La sortie se fait alors entre 13H et 13H15.**

PAYANT - AVEC RÉSERVATION VIA VOTRE COMPTE CITOYEN



Nous souhaitons profiter du centre pendant
les vacances scolaires

Les différents accueils de loisirs ouverts sur la période seront heureux de vous faire profiter des différentes activités proposées de **8H00 à 18H30**.

A NOTER : la sortie à 13H n'est pas possible sur les vacances scolaires.

PAYANT - AVEC RÉSERVATION VIA VOTRE COMPTE CITOYEN

ATTENTION : il y a parfois **des regroupements de structures** pendant les vacances scolaires. Renseignez-vous auprès de l'accueil de loisirs de votre enfant.



Ils proposent des activités qui s'inscrivent dans les objectifs du **Projet Éducatif Territorial de la ville**. Mis en place par des animateurs diplômés, ces temps ne peuvent en aucun cas être considérés comme une simple garderie.



Les horaires

des temps extra et périscolaire



L'accueil du matin

LUNDI | MARDI | JEUDI | VENDREDI

sans réservation

En période scolaire uniquement

Accueil dans les différentes écoles de la ville
de 7H45 à 8H15

Activités libres sous la surveillance active des animateurs



Pause méridienne

LUNDI | MARDI | JEUDI | VENDREDI

sur réservation

En période scolaire uniquement

Repas de midi dans les écoles de la ville
de 11H20 à 13H20

- Activités libres dans les écoles élémentaires
- Ateliers proposés dans les écoles maternelles



Accueil du soir

LUNDI | MARDI | JEUDI | VENDREDI

sur réservation

En période scolaire uniquement

Ateliers/études + goûter dans les écoles de la ville
de 16H30 à 18H30

- Ateliers où études (selon inscription) pour les élémentaires
- > Sortie possible à partir de 18H et jusqu'à 18H30
- Ateliers au choix des enfants pour les maternelles
- > Sortie possible à partir de 17H30 et jusqu'à 18H30



L'accueil de loisirs

DU MERCREDI

sur réservation

En période scolaire uniquement

Accueil de loisirs + repas + goûter (si journée complète)

Arrivées de 8H à 9H - Départs de 17H à 18H30

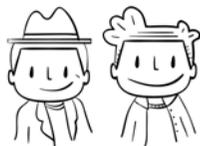
> Une réservation à la demi-journée est possible de 8H à 13H



Les tarifs des activités municipales

de 7H45 à 8H15

GRATUIT



Midi	
Restauration scolaire	
Quotients	Tarifs en €
A	4,73
B	4,23
C	3,57
D	2,70
E	1,58
Exterieur	5,78
*P.A.I	1,17

Accueil du soir

de 16H30 à 18H30

TARIF JOURNALIER

Quotients	Tarifs en €
A	3,18
B	3,00
C	2,84
D	2,67
E	2,50
Exterieur	3,19

P.A.I *

Protocole d'Accueil Individualisé

Si votre situation évolue

merci de bien vouloir la régulariser
auprès du service Périscolaire

MERCREDI

DE 8H à 13H

Accueil de loisirs		
Quotients	Tarif avec repas	avec *P.A.I
A	8,77	5,63
B	7,61	4,97
C	6,28	4,30
D	4,96	3,85
E	3,28	3,29
Extérieur	11,45	7,26

MERCREDI

ET VACANCES

Accueil de loisirs		
Quotients	Tarif avec repas	avec *P.A.I
A	13,21	10,07
B	11,32	8,67
C	9,26	7,28
D	7,44	6,33
E	5,14	5,15
Extérieur	17,68	13,48



En cas de retard

une pénalité financière est prévue

> Merci aussi de prévenir
l'équipe d'animation



Plan et coordonnées des accueils de loisirs

1. École élémentaire et **accueil de loisirs du Parangon**
2. École maternelle et **accueil de loisirs Jean de La Fontaine**
3. École élémentaire et **accueil de loisirs Eugène Voisin**
4. Groupe scolaire et **accueil de loisirs Simone Veil**
5. École maternelle Polangis et **accueil de loisirs Jouglà**
6. École élémentaire Polangis et **accueil de loisirs Oudinot**
7. École élémentaire et **accueil de loisirs J.J Gressier**
8. École maternelle et **accueil de loisirs P'tit Gibus**

H. Hôtel de Ville
Service scolaire
et périscolaire



Accueil de loisirs **du PARANGON** - 41 Bld du Maréchal Leclerc



Contact :
06 47 27 40 57

 alparangon@joinvillelepont.fr

SANDRA ESTEVES

Directrice
des temps extra
et périscolaires

Accueil de loisirs **VOISIN** - 4 Rue Eugène Voisin



Contact :
06 10 05 81 23
06 47 27 21 58

 alvoisin@joinvillelepont.fr

Océanne Contet

Directrice
des temps extra
et périscolaires

Accueil de loisirs **FONTAINE** - 31 Bld de l'Europe



Contact :
06 47 27 99 49

 alfontaine@joinvillelepont.fr

CORINNE CASALS

Directrice
des temps extra
et périscolaires

Accueil de loisirs **SIMONE VEIL** - 56 Rue de Paris



Contact :
06 47 27 35 92

 alsimoneveil@joinvillelepont.fr

JÉRÔME SIMMONET

Directeur
des temps extra
et périscolaires

Accueil de loisirs **UDINOT** - 56 Avenue Oudinot



Contact :
06 16 40 48 35
06 47 27 65 84

 aloudinot@joinvillelepont.fr

Cécile Thiolière

Directrice
des temps extra
et périscolaires

Accueil de loisirs **J.J GRESSIER** - 31 Avenue des Platanes



Contact :
06 47 27 44 50

 algressier@joinvillelepont.fr

VANESSA TRIVINO

Directrice
des temps extra
et périscolaires

Accueil de loisirs **JOUGLA** - 12 Avenue Joseph Jouglu



Contact :
01 41 81 63 33
06 47 27 52 86

 aljougla@joinvillelepont.fr

JONATHAN ARADE

Directeur
des temps extra
et périscolaires

Accueil de loisirs **P'TIT GIBUS** - 7Ter Avenue du Président Wilson



Contact :
07 86 63 97 51

 algibus@joinvillelepont.fr

EMILIE CAFFIER

Directrice
des temps extra
et périscolaires

Vos questions

... et nos réponses

Que doit apporter mon enfant à l'accueil de loisirs ?

... Lui mettre des vêtements confortables en fonction de la météo. L'équipe d'animation me préviendra si une tenue particulière est nécessaire. Il est conseillé de marquer ses affaires à son nom.



Mon enfant à un P.A.I comment procède-t-on ?

... Les enfants atteints de trouble de la santé sont accueillis après validation du *Projet d'Accueil Individualisé*.
A noter : seuls les enfants bénéficiant d'un P.A.I alimentaire sont autorisés à apporter leur panier repas selon les modalités définies par le directeur de l'école, le médecin scolaire et validées par le Maire.

Mon enfant ne peut plus venir. Je souhaite annuler ma réservation.

... Je préviens l'accueil de loisirs de mon enfant et je transmets au service périscolaire **un justificatif** (par mail ou directement en mairie) **dans un délai de 7 jours**.

Valable en cas de : maladie de l'enfant ou du parent, d'une naissance ou du décès d'un membre de la famille.

Mon enfant peut-il apporter ses jouets ?

... Il est préférable de les laisser à la maison. On évitera aussi les bonbons. Tout apport d'objet dangereux est interdit.

LUTTONS ENSEMBLE CONTRE LE COVID-19

Pour cette nouvelle année périscolaire, l'ensemble des accueils de loisirs appliquent toujours les recommandations du **protocole sanitaire** en vigueur.



En cas de changement (horaires, procédures et autres) vous serez informé par mail.

AVANT L'ARRIVÉE À L'ÉCOLE / ACCUEIL DE LOISIRS

Mettre une gourde dans le sac de votre enfant.

Prendre sa température.

En cas de fièvre ou de symptômes merci de prévenir l'école et l'accueil de loisirs de votre enfant et de consulter votre médecin.



Je souhaite ajouter une personne autorisée à récupérer mon enfant



J'envoie un mail à : portailfamille@joinvillelepont.fr et au responsable de l'accueil de loisirs de mon enfant (Cf page 11) en indiquant bien :

- Nom et prénom de l'enfant
- Son école
- Nom et prénom de la personne autorisée
- Numéro de téléphone de la personne
- Photocopie de sa pièce d'identité

A noter : il est possible de le faire directement via votre COMPTE CITOYEN.



Comment m'informer sur la journée de mon enfant pendant les différents temps périscolaire ?



Je trouve toutes les informations importantes affichées devant l'entrée de l'accueil de loisirs. Il est aussi possible de m'adresser directement à l'équipe d'animation.

Aussi à ma disposition : l'**APPLI** toutemonannée



et **le site** : www.joinvillelepont.fr/periscolaire (Cf page 19)

Je suis Joinvillais, mon enfant n'est pas scolarisé sur la ville mais je souhaite qu'il profite de l'accueil de loisirs les mercredis et sur les vacances.



Oui, c'est possible. Il suffit de s'inscrire en mairie et d'apporter :

- Attestations de sécurité sociale des responsables légaux
- Photocopie du carnet de santé de votre enfant avec mise à jour des vaccinations obligatoires
- Livret de famille ou acte de naissance de moins de 3 mois
- Justificatif de domicile
- Dernier avis d'imposition

Une fois l'inscription faite, je me connecte sur le **compte citoyen** pour procéder aux réservations. Je consulte le calendrier des réservations pour les vacances scolaires.



Le compte citoyen



Créer un compte citoyen
(si besoin)

JE N'AI PAS D'ESPACE

Créez votre espace personnel qui vous donnera accès au tableau de bord de vos demandes existantes, à votre stockage sécurisé et à d'autres fonctionnalités facilitant votre vie.

1

créer mon compte

Créer ici votre compte citoyen en renseignant obligatoirement : **Votre Civilité, Nom, Prénom et adresse mail valide**

www.espace-citoyens.net/joinvillepont

MON ESPACE PERSO

Identifiant **2**
Mot de passe
J'ai oublié mon mot de passe
Connexion

Gérer votre compte citoyen
et faire vos réservations aux différentes activités périscolaires

Une fois votre compte créé, vous pourrez accéder à votre espace personnel à l'aide de l'identifiant et du mot de passe choisi dans l'étape 1

Compte citoyen TABLEAU DE BORD

Cet espace de stockage est à votre disposition. Vous seul pouvez consulter son contenu. Vous pouvez y garder des documents (certificat médical, avis d'imposition, livret de famille, etc.) afin de les transmettre aux services en quelques clics.

1
Pour inscrire votre enfant, renseignez le dossier Famille et le dossier enfant accessible ici

2
Une fois validée par les services municipaux, vous pourrez faire les réservations aux accueils périscolaires.

En fin d'année vous pourrez télécharger votre attestation de paiement pour les services fiscaux.

Vous pouvez consulter et télécharger vos factures, suivre leur recouvrement et effectuer un paiement sécurisé en ligne.

Dans le cas de gardes alternées, chaque parent recevra les factures concernant sa période de garde.

Pour modifier ou annuler une réservation

Nouveau
En période scolaire, vous pouvez réserver au plus tard le mercredi minuit pour la semaine suivante.

Vous trouverez tous les membres de votre famille. Cliquez sur l'icône représentant l'enfant pour accéder à l'agenda des activités qu'il fréquente, modifier les réservations ou justifier une absence.

A noter : si vous n'avez pas réservé les activités avant la date limite vous avez la possibilité de vous présenter à l'équipe d'animation : **le jour même avant 8H05 (sauf pendant les vacances scolaires) ou la veille, dans la limite de 5 fois dans le mois et des capacités d'accueil.**

En cas de difficultés :
nous contacter : PORTAILFAMILLE@JOINVILLEPONT.FR
ou au **01.49.76.60.72**



Réervations pendant les vacances

Compte citoyen

RÉSERVATIONS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

VACANCES SCOLAIRES	DEBUT	FIN	DATE LIMITE DE RESERVATION
TOUSSAINT	23.10.2021 >	7.11.2021	10.10.2021
NOEL	18.12.2021 >	2.01.2022	5.12.2021
HIVER	19.02.2022 >	6.03.2022	6.02.2022
PRINTEMPS	23.04.2022 >	8.05.2022	10.04.2022
ÉTÉ	8.07.2022 >	1.09.2022	12.06.2022

Attention, si vous n'avez pas réservé à l'année les activités périscolaires de vos enfants, pensez à le faire avant la fin de la première semaine de chaque petites vacances scolaires.

RÉSERVATIONS COMPTE CITOYENS
//ESPACE-CITOYENS.NET/JOINVILLEPONT

Agenda 

27 MAI 2022

Les écoles et les accueils de loisirs seront **fermés** toute la journée

Informations

Exceptionnellement les familles qui n'ont pas réservé les activités périscolaires avant la date limite, ont la possibilité d'inscrire leurs enfants **jusqu'à 5 fois par mois**

- **LE MATIN** même jusqu'à **8H05** en maternelle
- **A PARTIR DE 18H** en élémentaire



2021/2022 Agenda

Quelques rendez-vous à retenir (sous réserve de modifications où d'annulations)



Rencontres avec les équipes d'animation

Vendredi 23 septembre | 18H45 | pour **les maternelles**

Vendredi 30 septembre | 18H45 | pour **les élémentaires**



Nos grands rendez-vous

Téléthon : les accueils de loisirs se mobilisent du 29.11 au 03.12.2021

Chasse aux oeufs : en avril dans le parc du Parangon

Fête des accueils de loisirs : un mercredi de juin

...et bien d'autres événements encore.



Nos séjours

Pendant certaines vacances scolaires et dans différents lieux en France.

15



MON COMPTE CITOYEN MODE D'EMPLOI

COMMENT RÉSERVER UNE ACTIVITÉ

Cliquez sur
RÉSERVATION

1 Cliquez sur **RÉSERVATION**

Utilisateur	Activité	Date
Hugo	Accueil de Loisirs du Mercredi	du 03/09/2018 au 05/07
Hugo	Accueil de soir élémentaire	
Jade	Accueil de Loisirs du Mercredi	du 03/09/2018 au 05/07
Jade	Accueil de soir maternelle	du 03/09/2018 au 05/07

2 Cliquez sur **L'ENFANT À INSCRIRE**

3 Cliquez sur **"COMMENCER"**

Étape suivante

4 Cliquez sur **"Aller à l'étape 2"**

Vous avez la possibilité de réserver semaine par semaine ou mois par mois

Vous pouvez, si vous le souhaitez appliquer une périodicité afin de réserver pour l'année scolaire entière, ou pour plusieurs mois

Pour inscrire un autre enfant, à la même activité vous pouvez alors "dupliquer" les mêmes réservations en cliquant sur la case

Pour réserver, il vous suffit de cocher l'activité de votre choix. En cas d'erreur, décocher l'activité préalablement réservée avant de re-cocher celle souhaitée.



5 Validez

MON COMPTE CITOYEN MODE D'EMPLOI



> VÉRIFIER MES RÉSERVATIONS

1 > Cliquez sur **DERNIÈRES DEMANDES** dans l'onglet "Mon tableau de bord".



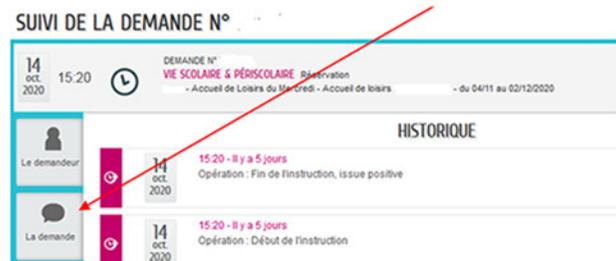
2 > Les dernières demandes s'affichent.

2.1 - sélectionner une demande.

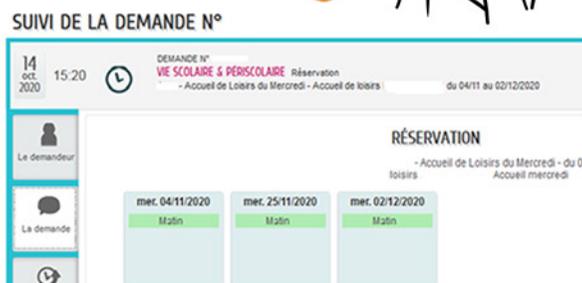
2.2 - sélectionnez la demande souhaitée en cliquant sur **LA LOUPE**.



3 > L'historique s'affiche > Cliquez sur "LA DEMANDE" à gauche.



4 > Les jours de réservations s'affichent.



MON COMPTE CITOYEN MODE D'EMPLOI

AJOUTER UN MEMBRE À VOTRE FAMILLE...

1 > Cliquez sur le bouton **MA FAMILLE** dans la zone "mon compte"

MON COMPTE

25, Rue de Paris
94340 JOUVILLE-LE-POINT

Profil Identifiants **Ma Famille**

CONJOINT(E)

MON TABLEAU DE BORD

Dernières demandes Echanges à lire Prochain rendez-vous

1 > Cliquez sur le bouton "Ma Famille" pour accéder à la page Ma famille. Vous retrouverez l'ensemble des membres de votre famille.

2 > Cliquez sur le bouton **"AJOUTER EN MEMBRE"** et renseignez les informations demandées

MA FAMILLE

MA FAMILLE CONNUE PAR LE SERVICE - VIE SCOLAIRE ET PÉDAGOGIQUE ENFANCE

Avec nous, respectez la vie !

Ajoutez des membres à votre famille en cliquant sur ce bouton et renseignez les informations demandées





SERVICE
PÉRISCOLAIRE
L'APPLI

Tout mon Année

PÉRISCOLAIRE

JOINVILLE-LE-PONT



Chers parents,
téléchargez l'**application TOUTEMONANNEE** et suivez l'actu de l'accueil de loisirs de votre enfant. Retrouvez photos, tuto, recettes et autres surprises de l'équipe d'animation...

1= téléchargez l'application
"TOUTEMONANNEE"



App Store



Google play

2= Cliquez sur
"CRÉER UN COMPTE"

Après avoir ouvert l'appli, cliquez dans la zone bleue



3= Cliquez sur
"ADULTE"

Et ensuite sur "SUIVANT >" en bas



4= Entrez les **informations**

4b : cochez "j'accepte les conditions..."

4c : cliquez sur "SUIVANT >"



5= Cliquez sur la **croix jaune**



6
POUR FINIR
Entrez le **CODE**

(à demander à l'équipe)

Ajouter un espace

Code d'accès
cliquez ici

Bravo!

Vous avez désormais accès à toute l'actu de l'accueil de votre enfant



19





Le **service périscolaire de Joinville-le-Pont** est à votre écoute pour toutes les demandes de renseignements et pour vous accompagner dans vos démarches tout au long de l'année.

Hôtel de ville
de Joinville –le–Pont
23 rue de Paris
Aux horaires d'ouverture

Contact

 **01.49.76.60.00**

 **PORTAILFAMILLE@JOINVILLELEPONT.FR**



**ALERTES
PLANNINGS
INFOS PRATIQUES
COORDONNÉES**

SUR :

WWW.JOINVILLE-LE-PONT.FR/PERISCOLAIRE

Ne pas jeter sur la voie publique | Réalisation : Joinville-le-Pont | Illustrations libres de droits FREEPIK

